



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
COMITE REGIONAL D'AUVERGNE DE NATATION
ATRIUM - POLE TERTIAIRE D'ACTIVITES
37, AVENUE DE GRAMONT
03200 VICHY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 04 DECEMBRE 2016

Participants :	
Vincent ARGILIER	Membre
Alain BERGON	Secrétaire Général
Denis CADON	Président
Claudine CHARMEIL	Trésorière Générale
Stéphane COLOMAS	Vice-président
Jacques DAUPHINOT	Membre
Dominique DELCHET	Vice-président
Michèle DESORME	Membre
Guy LAPORTE	Président de la commission des officiels
Jérôme LATHENE	Secrétaire Général Adjoint
Valérie MERLE	Présidente de la commission natation synchronisée
Grégory NARCE	Membre
Jean Paul NARCE	Vice-président
Juliette PUMAIN	Membre
Laurent ROBIN	Membre
Patrick SAUVAGNAT	Président de la Commission Water-polo
Excusés :	
Daniel CHALMETON	Membre
Christiane COSTE	Membre
Patrick CROISY (en mission fédérale)	Vice-président
Pierre Jean PONTVIANNE	Membre
Laurent SCLAFERT	Membre
Yves TIBLE	Membre
Assistent	
Thierry LEFAURE	Président Comité Départemental Allier
Hervé LEBAS	CTS AUVERGNE
Catherine VIROT	Secrétaire administrative

Début à 12h00

Denis CADON remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion du comité directeur et communique les excuses des membres empêchés. Il précise que les élections dans les comités départementaux ont conduit à des changements de président pour l'Allier et le Cantal, respectivement Thierry LEFAURE qui succède à Alain BERGON et Nicolas ROQUES qui succède à Yves TIBLE. Au nom du comité directeur il leur adresse à nouveau ses félicitations à eux et leurs équipes. Tous deux n'étant pas membres du Comité Directeur du CRAN il a pris la décision de les inviter à participer à cette réunion.

Homologation des PV

A l'invitation du Secrétaire Général, les membres du Comité Directeur sont conviés à procéder à l'approbation du PV du précédent Comité Directeur et à l'homologation des décisions prises par le bureau directeur élargi.

Le Procès-verbal du Comité directeur du 11 Septembre 2016 est homologué à l'unanimité des membres présents.

Homologation des décisions prises par le bureau directeur élargi

- PV du 20 Septembre 2016 Adopté à l'unanimité sans modification
- PV du 04 Octobre 2016 Adopté à l'unanimité sans modification
- PV du 25 Octobre 2016 Adopté à l'unanimité sans modification
- PV du 08 Novembre 2016 Adopté à l'unanimité sans modification
- PV du 22 Novembre 2016 Adopté à l'unanimité sans modification

Informations/Actualités

Informations du Président

Remerciements à tous pour avoir accepté de valider certaines décisions importantes sous forme de mail-vote. C'est important de le faire pour respecter les procédures tout en évitant des déplacements. A l'évidence se sera une procédure qui sera employée plus régulièrement dans le cadre de la gouvernance de la nouvelle ligue compte tenu de sa taille.

La plupart des informations sont publiées dans les PV des réunions de bureaux qui viennent d'être adoptés, aussi il n'est pas utile d'y revenir. Pour les autres, les plus importantes seront abordées dans des chapitres spécifiques.

A souligner toutefois la très grande satisfaction que nous avons concernant la formation d'Educateurs Nagez Forme Santé qui vient de se terminer. Un remerciement particulier à Hélène COLOMAS et Claudine CHARMEIL qui ont assuré pendant 3 semaines la logistique, l'accueil des intervenants et « une forme de permanence » ce qui a largement contribué à la réussite de cette formation. Le président leur remet à chacune un bouquet de fleurs en signe de remerciement.

A noter également la ré affiliation du club de BILLOM SAINT DIER qui avait dû interrompre son activité suite à la fermeture de la piscine à la fin de la saison 2014-2015. Nous leur souhaitons une bonne reprise.

Pour finir, le versement du solde de la subvention du Conseil Régional soit un total de 24 000 euros. A souligner que la politique du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes d'aide aux Ligues pour l'année 2017 n'est pas encore fixée.

Le 29 novembre, la DRJSCS avait invité les comités et ligues à participer à une réunion à VOIRON (38) pour présenter le dispositif existant précédemment en Rhône-Alpes et qui sera généralisé à la région : Le PSTF, (Projet Sportif Territorial Fédéral) dont l'objectif est de mettre en cohérence l'ensemble des actions régionales et départementales au sein d'une même fédération et assurer la complémentarité des politiques fédérales et des politiques publiques. A ma demande, le comité d'Auvergne était officiellement représenté par Jean-Luc LABONNE secrétaire général du comité Dauphiné-Savoie.

Le DTN a annoncé sa décision de nommer Philippe CARRIER Directeur Technique Régional. Il sera en charge d'animer le collectif des cadres techniques de la Ligue et de faire le lien avec le DTN.

Informations du Secrétaire Général

Bilan des licences (dans les dossiers)

Point sur les licences au 04 Décembre 2016, par statut :

- En cours : 118
- Transfert en cours : 8
- Attente d'oblitération : 25
- Oblitéré : 165
- Attente homologation : 0
- Homologuées : 7540

Soit un total de licences potentielles de 7856, ce qui est une très bonne tendance par rapports aux précédentes saisons sportives.

Clubs engagés dans le dispositif 100% licences

19/33 clubs actuellement affiliés sont engagés à licencié 100% de leurs membres :

ASM CHAMALIERES NATATION – VICHY VAL D'ALLIER NATATION - ASPTT CLERMONT-FERRAND – US VIC LE COMTE - COMMENTRY NERIS NATATION – AGGLO LE PUY NATATION - US ISSOIRE - ASS CLERMONT-FERRAND - ASC SAINT GERMAIN - MONTLUÇON NATATION -AS DOMPIERRE NATATION – ASPTT MONTLUÇON – AQUA SYNCHRO THIERS – CA LES ANCIZES – LEMPDES SN - CN RIOM – GANNAT OLYMPIQUE NATATION – CO BRIOUDE

Il est rappelé aux clubs qui ne l'auraient pas encore fait d'envoyer leur attestation.

Service civique

Alain BERGON commente le dossier adressé par la FFN sur le service civique. Ce dossier est adressé à tous les clubs. Le président rappelle l'intérêt du dispositif pour les clubs.

Labellisation des clubs

La campagne de labellisation des clubs pour la présente olympiade est active. Annoncée précédemment par un dossier institutionnel en date du 26 octobre, la campagne de labellisation a officiellement débuté le lundi 28 novembre, et s'achèvera au terme de présente année civile, le 31 décembre 2016.

L'ensemble des candidatures doivent être effectuées depuis extraNat. En cas de difficultés ou de questions, les clubs peuvent se reporter au mode d'emploi qui leur a été adressé et qui est disponible en téléchargement sur le site fédéral et celui du CRAN.

En tant que référent régional, Hervé LEBAS est à la disposition des clubs pour les assister dans le montage de leur dossier.

Pour mémoire les clubs labélisés de l'olympiade précédente :

30633785	CHAMALIERES-MONTFERRAND N	PUY-DE-DÔME	National	Natation Course
30030001	MONTLUÇON NATATION	ALLIER	Formateur	Natation Course
30030002	VICHY VAL D'ALLIER NATATION	ALLIER	Formateur	Natation Course
30039503	AS DOMPIERRE NATATION	ALLIER	Animation	Ecole de Natation Française
30032442	ASC ST-GERMAIN-DES-FOSSES	ALLIER	Animation	Ecole de Natation Française
30032185	COMMENTRY NERIS NATATION	ALLIER	Animation	Ecole de Natation Française
30633701	US VIC-LE-COMTE NATATION	PUY-DE-DÔME	Animation	NATATION FORME SANTE
30633701	US VIC-LE-COMTE NATATION	PUY-DE-DÔME	Développement	Natation Course
30439417	MARCHES DU VELAY NAT	HAUTE LOIRE	Formateur	Natation Course
30439417	MARCHES DU VELAY NAT	HAUTE LOIRE	Formateur	Eau Libre

Denis CADON relève que la plupart des clubs ont commencé et pour certains terminé la saisie du dossier. Il encourage les autres à ouvrir la procédure sans délai.

Par ailleurs la composition de la commission labélisation sera actualisée pour tenir compte des changements de présidents des Comités départementaux de l'Allier et du Cantal. Elle sera réunie en janvier pour l'instruction des dossiers.

Nuit de l'eau

Information diffusée aux clubs. Dès à présent Riom Synchro et Vichy Dôme Synchro ont annoncé s'engager dans la démarche.

Affaire judiciaire CRAN/PEUREUX

Pour mémoire, lorsque que nous avons pris en charge le Comité Régional, la situation était telle (doutes sur les comptes, nombreux impayés, rejets des comptes 2011 après les anomalies relevées par les vérificateurs aux comptes, etc.) il a été décidé conjointement avec la FFN de faire réaliser un audit financier.

Celui-ci réalisé par la Commissaire aux comptes de la FFN a conclu à de nombreuses irrégularités dans la tenue de la comptabilité sur plusieurs années et nous a recommandé, comme je l'avais envisagé lors de l'AG de septembre 2012 de porter plainte. Ainsi une plainte contre X a été déposée par le CRAN en novembre 2013.

L'affaire a été traitée lors de l'audience du tribunal correctionnel de CLERMONT-FERRAND le 22 septembre dernier.

Le Tribunal a condamné Monsieur Amand PEUREUX sur l'action pénale à une peine d'emprisonnement de 4 mois, assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve d'indemniser la victime, à savoir le CRAN, dont la constitution de partie civile a été déclarée recevable.

Sur l'action civile, Monsieur Amand PEUREUX a été condamné à payer la somme de 13 385,28 €, la somme de 1 000 € au titre du préjudice de désorganisation et la somme de 500 € au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale, le tout assorti de l'exécution provisoire.

Depuis par courrier Jacques PEUREUX a annoncé qu'il procéderait par versement de 100 euros. Après échange avec notre avocat il nous semble nécessaire de faire exécuter la peine, même si le CRAN doit faire l'avance des frais d'huissier.

Le bureau a validé à l'unanimité cette proposition mais a souhaité que la décision soit soumise à la validation du comité directeur.

Le comité directeur valide à son tour à l'unanimité des présents la décision de demander l'exécution de la peine. Le président est missionné à cet effet.

Les membres du bureau ouvrent le débat sur l'étonnement que l'enquête se soit limitée à une unique personne (et sa compagne) alors que la situation initiale du Comité aurait certainement justifiée des investigations plus larges, en particulier pour comprendre les flux financiers entre le CRAN, les clubs de Thiers et de Lempdes.

Comme l'ensemble des membres du Comité Directeur, le président estime qu'effectivement la situation du CRAN telle qu'elle a été trouvée après la démission de Patrick MONEGO et son équipe était particulièrement mauvaise et peu claire.

Plutôt que d'ajouter d'autres contentieux à la première affaire, et face aux nombreux dossiers à traiter, nous avons ensemble fait le choix d'une part d'un accord amiable avec le club de Lempdes, d'autre part l'an passé de rembourser les 10 000 euros avancés par Patrick MONEGO sans aucune validation à l'époque. Pour mémoire après validation par nos conseils, nous n'avons pas donné suite aux autres demandes de remboursements faites à titre personnel par Patrick MONEGO.

D'un point de vue juridique et financier, mis à part la question de l'exécution de la peine de Jacques PEUREUX qu'il conviendra de suivre, nous pouvons être satisfait d'avoir rétabli la situation financière du CRAN et soldé les contentieux avant la fin de notre mandat.

Le président indique que le club de Thiers a également déposé plainte pour des faits similaires commis par Monsieur PEUREUX au préjudice du club.

Point sur les finances du CRAN

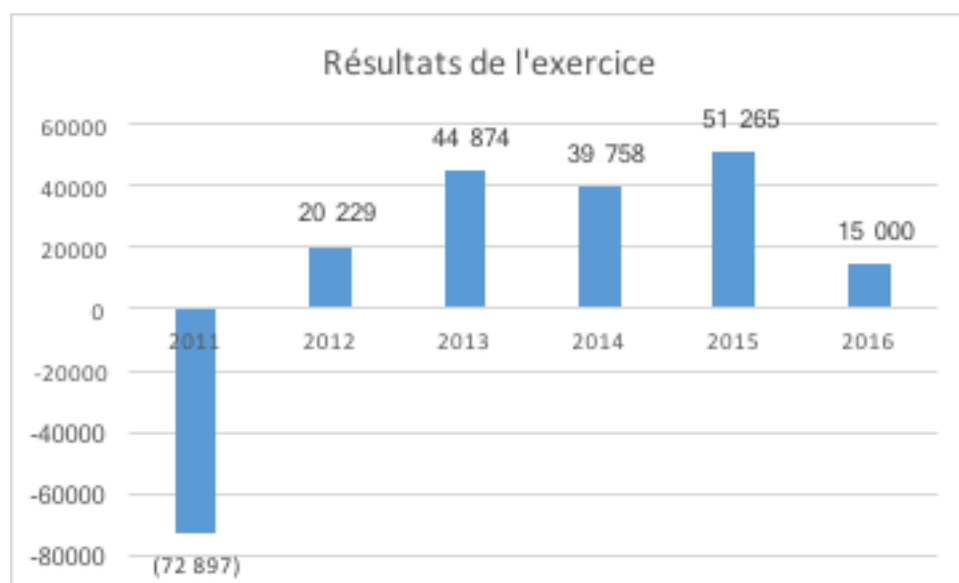
Présentation des comptes arrêtés au 31 août 2016.

S'agissant d'une situation intermédiaire qui ne correspond pas à la réalité de l'activité, Claudine CHARMEIL a préparé un bilan à fin novembre et une prévisionnel à fin décembre 2016.

(Document joint en annexe)

Le résultat à fin 2016 devrait être bénéficiaire d'environ 15 000 euros. Il s'agit du 5ème exercice bénéficiaire, c'est à dire que depuis le début du mandat la situation a été totalement assainie et la gestion rigoureuse a permis dans le même temps de mettre en œuvre une politique financière de soutien des clubs.

Pour mémoire, la ristourne sur les licences au titre des clubs 100% licences et des clubs labélisés a représenté 18 058 euros.



Nota : Il subsiste une dette du club de Thiers pour un montant de 1 294,50 euros à rembourser selon l'échéancier suivant : 650 € en novembre 2016 et 644,50 € en novembre 2017.

Réforme Territoriale – Fusion des Régions

Le président fait un bref rappel de l'avancement du dossier.

Le Comité du Lyonnais a validé à l'unanimité le traité de fusion et le projet de statut associé. Ce sera au tour des clubs d'Auvergne et du Dauphiné Savoie d'en faire de même lors des assemblées extraordinaires du 17 décembre.

Jean Paul NARCE ouvre le débat sur les modalités électorales et la mise en place de la commission électorale. A l'issue des discussions la position du CRAN sur la répartition des rôles entre le COPIL et cette commission qui sera proposée aux 2 autres comités :

- Préparation et appel à candidatures : COPIL
- Validation des candidatures : Commission
- Préparation du vote en relation avec le prestataire : COPIL
- Organisation du vote : Commission + salariés des comités
- Supervision du vote : Commission + salariés des comités + Chef de projet du prestataire.

Les cadres techniques invitent les comités départementaux à une réunion de partage et de diagnostic le 14 janvier prochain à Tassin-la-Demi-Lune. Il est important que tous soient représentés car ce sera une étape importante pour l'élaboration du projet de développement de la Ligue.

Il est convenu avec le comité départemental de l'Ain d'organiser le 7 janvier à BOURG EN BRESSE un débat entre les deux candidats à la présidence de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation, à savoir Denis CADON et Denis PERRET. Denis CADON encourage tous les représentants des clubs mais aussi les candidats à un poste au comité directeur à y participer. Ce sera un moment important pour la préparation du futur.

Préparation Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Décembre

A travers de l'adoption du PV de la dernière réunion de bureau, le comité directeur a entériné le principe retenu pour l'assemblée générale du 17 décembre.

Afin de respecter les statuts et le règlement intérieur du CRAN, Alain BERGON a adressé la convocation aux clubs le 30 novembre avec l'ordre du jour.

Tour de table des différentes commissions

Commission sportive « Natation Course »

Meeting Régional

Décision d'annuler le 1er meeting régional prévu mi-février du fait de l'impossibilité d'obtenir la mise à disposition d'un bassin de 50 m.

Interclubs Avenir et Jeunes

Le Comité Directeur confirme la possibilité d'engager des équipes mixtes hors concours comme le prévoit le règlement fédéral, uniquement pour permettre la participation de plus nageurs. Ces équipes nageront hors concours.

Stage de préparation aux Championnats de France N1 et promotionnels :

S'agissant d'un changement d'olympiade et de région nous n'avons aucune vision sur la possibilité de pouvoir bénéficier d'une subvention du CNDS et encore moins de la région.

Une participation du club comprise entre 265 et 300 euros par nageur (à affiner selon les qualifications) sachant que le coût par stagiaire est de 586 euros (hors encadrement et frais de transport) et que le CRAN prendra en charge les deux entraîneurs ainsi qu'un encadrement féminin.

Le transport serait pris en charge par les clubs (minibus).

Championnats Nationale 2 « Q1 »

Vincent ARGILLIER demande des explications suite à la décision prise par l'interrégion de supprimer les quotas et de ne conserver que les temps comme critères d'accès. Il expose les conséquences de cette décision sur le nombre de nageurs, sur la stratégie des clubs dans la programmation des compétitions et sur le programme de chaque nageur. Grégory NARCE conforte cette intervention.

Denis CADON explique pourquoi le conseil de l'interrégion a été amené à prendre cette décision en lien avec la DTN, le service informatique et les CTS.

Il précise qu'il n'est pas satisfait de cette situation qui résulte d'une analyse insuffisante des impacts du nouveau programme pour l'olympiade. Cette décision est la moins mauvaise solution car elle ne pénalise aucun nageur.

Il est indispensable qu'une analyse soit menée rapidement sous l'égide des CTS pour préparer la prochaine échéance interrégionale.

Commission Natation Synchronisée

Programmation d'une formation d'officiels « JO » et « D » pour le jugement des épreuves de danse et propulsion technique Argent et Or le 19 février à THIERS à l'occasion du Synchronat.

Réflexion en cours sur l'acquisition d'une sonorisation pour les épreuves de natation synchronisée. Une proposition sera communiquée au bureau.

Valérie MERLE commente les résultats des premières compétitions de la saison et souligne la qualification d'une nageuse du Synchro Riom aux Championnats de France d'Hiver du 8 au 11 décembre, à SAINT-CYPRIEN.

Commission Water-Polo

Patrick SAUVAGNAT rappelle que deux clubs sont engagés dans un championnat : Le Nautic Club Moulinois en N1 et l'ASM Chamalières Natation en N3. Il rappelle les principales actions pour la saison : le tournoi régional et le polonat organisé début juin et ouvert à tous. Une large communication sera à faire auprès des clubs.

Félicitations à Oussama BOUHADIDA de l'ASM Chamalières Montferrand qui a obtenu le titre d'arbitre fédéral.

Commission ERFAN

Bastien POUJADE et Hervé LEBAS représentaient le CRAN/ERFAN Auvergne à la réunion des ERFAN à la FFN. Hervé LEBAS rappelle l'importance de la formation au titre de Moniteur Sportif de Natation qui est une solution pour les éducateurs des clubs. Les ERFAN doivent rapidement mettre en place le cursus de formation. Une communication détaillée sera faite aux clubs. (Plaquette jointe en annexe)

Commission des officiels

Inscriptions sur la liste FFN14 : Serge HECQUET - Christophe RILLAULT - Fabienne VACHELARD

Commission organisation - `Désignation des délégués

Denis CADON regrette que peu de membres du Comité Directeur aient répondu à l'enquête sur Doodle sur les disponibilités pour la désignation des délégués. Ci-après le tableau des désignations :

DATES	MANIFESTATION	LIEU	DELEGUE du COMITE
samedi 15 octobre 2016	Meeting de rentrée	Brioude	M. Desorme
samedi 5 novembre 2016	Interclubs TC Poule B	Clermont-Ferrand	M. Desorme
samedi 5 novembre 2016	interclubs TC Poule A	Clermont-Ferrand	S. Colomas
dimanche 6 novembre 2016	Interclubs TC Poule B	Clermont-Ferrand	S. Colomas
dimanche 6 novembre 2016	interclubs TC Poule A	Clermont-Ferrand	M. Desorme
dimanche 27 novembre 2016	Synchronat+PC	Cusset	V. Merle
dimanche 27 novembre 2016	Interclubs Régionaux Maitres	Le Puy en Velay	D. Cadon
samedi 3 décembre 2016	Championnats CRAN 25m	Bellerive sur Allier	J. Dauphinot
dimanche 4 décembre 2016	Championnats CRAN 25m	Bellerive sur Allier	A. Bergon
dimanche 11 décembre 2016	Interclubs Avenir's Jeunes	St Victor	J. Lathene
dimanche 11 décembre 2016	Interclubs Avenir's Jeunes	Le Puy en Velay	PJ. Pontvianne
dimanche 11 décembre 2016	Synchronat+PC	Vic le Comte	V. Merle (?)
dimanche 8 janvier 2017	Championnats Régionaux Hiver Maitres	Les Ancizes	D. Delchet
samedi 21 janvier 2017	Tournoi 1	Chamalières	P Sauvagnat
dimanche 5 février 2017	Tournoi 2	Moulins	P. Sauvagnat
dimanche 12 février 2017	Plot N° 1 du Natathlon	Moulins	L. Robin
dimanche 19 février 2017	Synchronat+PC	Thiers	
dimanche 19 février 2017	Championnats Régionaux Juniors	Thiers	
dimanche 19 mars 2017	Plot N° 2 du Natathlon	Brioude	PJ. Pontvianne
dimanche 19 mars 2017	Tournoi 3	Aurillac	O. Bouhadida
dimanche 9 avril 2017	Plot N° 3 du Natathlon	Thiers	
dimanche 9 avril 2017	Synchronat+PC	Aurillac	
dimanche 9 avril 2017	Championnats Régionaux Juniors	Aurillac	
samedi 15 avril 2017	2ème Meeting Régional 50m	St Victor	A. BERGON
samedi 16 avril 2016	2ème Meeting Régional 50m	St Victor	A. BERGON
dimanche 7 mai 2017	Championnats Régionaux AV/Seniors/TC	Riom	
dimanche 7 mai 2017	Challenges Régionaux	Riom	
dimanche 7 mai 2017	Coupe d'Auvergne	Riom	
samedi 20 mai 2017	Meeting Combiné 3 distances	Commentry	
dimanche 21 mai 2017	Plot N° 4 du Natathlon	Aurillac	J. Dauphinot
dimanche 4 juin 2017	Polonat	Moulins	
vendredi 10 juin 2016	N3	St Victor	
samedi 11 juin 2016	N3	St Victor	
dimanche 25 juin 2017	Finale Régional Natathlon Avenir's/Trophée Lucien Zins Régional	Monistrol/loire	
samedi 1 juillet 2017	Championnats CRAN 50m	??	
dimanche 2 juillet 2017	Championnats CRAN 50m	??	

Questions diverses

Alain BERGON rappelle aux présidents des Comités Départementaux qu'ils doivent adresser au CRAN leur PV d'assemblées générales et notamment celui relatif à l'assemblée générale électorale pour communication à la FFN conformément aux dispositions statutaires.

La séance est levée à 15h00

Alain BERGON
Secrétaire Général

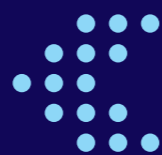


Denis CADON
Président



Compte de Résultat au 30 Novembre et prévision au 31 Décembre 2016

	CHARGES	Réalisé 30 Novembre 2016	Prévision Décembre	Fin Décembre	Prévisionnel "AG" 2016		PRODUITS	Réalisé 30 Novembre 2016	Prévision Décembre	Fin Décembre	Prévisionnel "AG" 2016
N° de compte	60 - ACHATS	2 607,30 €		2 607,30 €	4 700,00 €	N° de compte	70 - VENTES OU ADHESIONS	365 829,40 €	17 260,00 €	383 089,40 €	378 000,00 €
606140	Fournitures de carburant	45,97 €			200,00 €	706100	Formations "ERFAN & CRAN"	13 700,00 €		13 700,00 €	15 000,00 €
606310	Equipements des Sélections	530,00 €			1 500,00 €	706200	Participations stages CRAN	12 850,00 €		12 850,00 €	12 000,00 €
606400	Fournitures (administratives et autres)	677,36 €	100,00 €		2 000,00 €	706300	Engagements	27 023,00 €	6 735,00 €	33 758,00 €	35 000,00 €
606410	Photocopies	1 353,97 €			1 000,00 €						
	61 - SERVICES EXTERIEURS	9 295,67 €	303,15 €	9 598,82 €	11 600,00 €						
611000	Sous-traitance	2 782,56 €		2 782,56 €	3 200,00 €	706700	Championnats interrégionaux	12 843,00 €		12 843,00 €	20 000,00 €
613201	Location bureau Siège	1 704,53 €	174,80 €	1 879,33 €	1 700,00 €	708210	Licences	268 465,40 €	6 000,00 €	274 465,40 €	270 000,00 €
613500	Location photocopieur	2 257,20 €		2 257,20 €	3 050,00 €	708400	Prest CREPS + Mise à disposition	26 073,50 €	2 800,00 €	28 873,50 €	22 000,00 €
613510	Location voitures			0,00 €	750,00 €	708800	Remboursement frais engagés	522,00 €		522,00 €	
615510	Entretien matériel	755,11 €		755,11 €	850,00 €	700810	Remboursement agefos		1 725,00 €		
615600	Maintenance informatique	1 459,42 €	128,35 €	1 587,77 €	1 600,00 €	708320	Cession de Materiel aux Clubs	126,00 €		126,00 €	
616000	Assurance RC	86,85 €		86,85 €	100,00 €						
618300	Documentations Techniques	250,00 €		250,00 €	350,00 €	628111	Ristourne licences FFN	4 226,50 €		4 226,50 €	4 000,00 €
	62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	288 957,13 €	22 225,00 €	311 182,13 €	302 900,00 €		74 SUBVENTIONS	44 200,00 €	4 000,00 €	48 200,00 €	45 200,00 €
622600	Expert Comptable		3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €						
622600	Conseil Juridique	4 496,42 €	765,00 €	5 261,42 €	1 500,00 €	741000	Subvention Conseil Régional (col)	24 000,00 €		24 000,00 €	24 000,00 €
622310	Récompenses	4 198,00 €	500,00 €	4 698,00 €	6 500,00 €	740000	Subvention DRUCS/CNDS	18 000,00 €		18 000,00 €	20 000,00 €
625100	Remboursements kms	8 268,05 €	1 000,00 €	9 268,05 €	7 000,00 €						
625110	Commissions Repas & Hébergement	2 239,77 €	500,00 €	2 739,77 €	3 500,00 €	742000	Conseils Départementaux				
625130	Frais AG FFN + Réunions Présidents	2 516,00 €	150,00 €	2 666,00 €	2 500,00 €	742000	Subvention Conseil Régional (N2)	1 000,00 €		1 000,00 €	
625500	Organisation de Stages Régionaux	47 617,75 €		47 617,75 €	50 000,00 €						
625510	Déplacement Coupe de France FFN NC	6 702,50 €		6 702,50 €	8 000,00 €	743000	Participation Inter-Région	1 200,00 €		1 200,00 €	1 200,00 €
625510	Déplacement Coupe de France FFN WP	7 830,71 €		7 830,71 €	5 000,00 €						
625600	Missions & déplacements	512,75 €	100,00 €	612,75 €	1 000,00 €						
625700	Frais comité directeur	2 791,17 €	500,00 €	3 291,17 €	3 000,00 €				4 000,00 €	4 000,00 €	
625710	Officiels Repas & Hébergement	5 564,64 €	1 000,00 €	6 564,64 €	8 000,00 €						
626100	Frais postaux	178,48 €	50,00 €	228,48 €	450,00 €						
626200	P & T, Tél, Internet	2 613,15 €	300,00 €	2 913,15 €	3 500,00 €						
627500	Frais bancaires	33,35 €	10,00 €	43,35 €	50,00 €						
628100	Cotisations / abonnements	491,00 €		491,00 €	400,00 €						
628110	Licences FFN/ Transferts	159 296,40 €	2 500,00 €	161 796,40 €	160 000,00 €						
628112	Ristournes Comités Départementaux	16 906,00 €		16 906,00 €	17 000,00 €						
628113	Reversement engagement IR FFN CE 10%	1 284,30 €		1 284,30 €	2 000,00 €						
628114	Conventionnement Organisateurs région	3 554,30 €	500,00 €	4 054,30 €	5 000,00 €						
628115	Reversement 100 % Licences & Label	9 262,39 €	10 000,00 €	19 262,39 €	15 000,00 €						
628116	Participation Chtps Clubs Labelisés	2 600,00 €	850,00 €	3 450,00 €							
	63 - Impôts et Taxes	1 801,94 €	50,00 €	1 851,94 €	500,00 €		75 - AUTRES PRODUITS	21,47 €	250,00 €	271,47 €	
633300	Formation continue	1 801,94 €	50,00 €	1 851,94 €	500,00 €						
	64 - FRAIS DE PERSONNEL	85 014,84 €	9 635,00 €	94 649,84 €	89 950,00 €						
641100	Rémunérations	61 842,91 €	4 800,00 €	66 642,91 €	63 000,00 €	758000	Produits divers de gestion	21,47 €	250,00 €		
641110	Salaires Formateurs	2 101,00 €	0,00 €	2 101,00 €	1 000,00 €						
641200	Congés Payés		1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €						
645100	Charges patronales	20 928,21 €	1 585,00 €	22 513,21 €	23 000,00 €						
645500	Charges sociales sur Congés Payés		550,00 €	550,00 €	550,00 €						
647500	Services médicaux	82,72 €	300,00 €	382,72 €	400,00 €						
648100	Formations techniques			0,00 €	300,00 €						
648400	Formations Salariés	60,00 €	1 000,00 €	1 060,00 €	300,00 €						
	65 AUTRES CHARGES	136,72 €		136,72 €	550,00 €		76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	600,00 €	600,00 €	650,00 €
651600	Sacem	136,72 €		136,72 €	550,00 €	768000	Intérêts		600,00 €	600,00 €	650,00 €
	66 CHARGES FINANCIERES										
661600	Interets						77-78 PRODUITS & TRANSFERTS	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	
	67 68 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONN	1 332,35 €	750,00 €	2 082,35 €	650,00 €						
671000	Charges Exceptionnelles	1 332,35 €		1 332,35 €		772000	Produits exercice antérieur				
681120	Dotations amorts.		750,00 €	750,00 €	650,00 €	781500	Reprise de Provisions	5 000,00 €			
681500	Dotations Provis.Risques & Ch,Exploit.										
	TOTAL DE L'EXERCICE	389 145,95 €	32 963,15 €	422 109,10 €	410 850,00 €		TOTAL DE L'EXERCICE	415 050,87 €	22 110,00 €	437 160,87 €	423 850,00 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE	25 904,92 €		15 051,77 €	13 000,00 €		RESULTAT DE L'EXERCICE				
862000	Don (prestation)			6 000,00 €		862000	Don (prestation)		6 000,00 €	6 000,00 €	
	TOTAL GENERAL	415 050,87 €		443 160,87 €	423 850,00 €		TOTAL GENERAL	415 050,87 €		443 160,87 €	423 850,00 €



Le Moniteur Sportif de Natation,

est une certification professionnelle permettant d'exercer contre rémunération, d'accéder à un premier emploi, de susciter des vocations tout en répondant aux besoins des clubs.

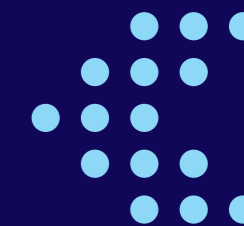


PLUS D'INFOS DANS
LES ERFAN ET À L'INFAN

DÉPARTEMENT FORMATION - INFAN
14, rue Scandicci • 93508 Pantin Cedex
Tél. +33 (0)1 41 83 87 67 • E-mail : infan@ffnatation.fr

www.ffnatation.fr

Création graphique : M. DESCHENY 10/2018 - Photos : photos.fractal



Moniteur Sportif de Natation

Vivez votre
première expérience
professionnelle

dans un club
de la **FFN**



Le Moniteur Sportif de Natation, qu'est ce que c'est ?

C'est une nouvelle certification professionnelle créée par la Fédération Française de Natation.

Une fois titulaire du Moniteur Sportif de Natation vous pouvez être embauché et rémunéré par un club de la FFN, en toute légalité. Vous pouvez exercer les missions suivantes dans toutes les disciplines :

- ▶ Encadrer et coordonner l'École de Natation Française de votre club.
- ▶ Entraîner tous les groupes jusqu'au niveau régional.
- ▶ Assurer la sécurité de la pratique et des pratiquants.

Seuls les diplômes professionnels permettent **d'encadrer contre rémunération** : c'est le cas du Moniteur Sportif de Natation.



Pour accéder à la formation :

Vous avez 17 ans, vous êtes licencié dans un club de la FFN. Vous répondez aux critères d'entrée en formation : **cette formation est faite pour vous !**

En 264 heures de formation en centre, devenez entraîneur de natation à la Fédération Française de Natation.

Le Moniteur Sportif de Natation, pour qui ?

Cette formation s'adresse à tous les passionnés de natation souhaitant entraîner dans les clubs de la FFN.

Faites de votre passion un métier

"C'est en entraînant que l'on devient entraîneur !"

Plus d'informations au contact de votre ERFAN locale et/ou à l'INFAN.

Le Moniteur Sportif de Natation, quel intérêt ?

Il présente un intérêt :

- ▶ **POUR LES DIRIGEANTS DE CLUBS :**
C'est l'opportunité de susciter des vocations parmi vos licenciés tout en leur permettant d'accéder à une certification professionnelle pour encadrer et entraîner un public volontaire en toute légalité.
- ▶ **POUR LES FUTURS MONITEURS :**
C'est l'opportunité d'obtenir un premier emploi. C'est également obtenir l'assurance d'occuper une mission valorisante d'éducateur sportif et d'entraîneur au sein d'un club de la Fédération Française de Natation. Ces emplois peuvent être saisonniers, à temps partiel ou complet au cours d'une saison sportive.
- ▶ **POUR LES ÉDUCATEURS TITULAIRES DU BP JEPS AAN :**
C'est l'opportunité d'entraîner contre rémunération en toute légalité au sein d'un club de la FFN.

Tous les nageurs se souviennent de leur premier entraîneur - devenez ce premier entraîneur et accompagnez les nageurs en devenir.

